

## Communiqué de presse

### Avortement, une liberté imposée

Société – Famille – Santé

**Contact presse :**

Benoît Hautier

01 48 78 82 72 – 07 66 42 72 33

[b.hautier@afc-france.org](mailto:b.hautier@afc-france.org)

28 place Saint Georges  
Paris, 75009

[www.afc-france.org](http://www.afc-france.org)

Mouvement national reconnu  
d'utilité publique. Agréée  
comme association de  
consommateur et au titre de la  
représentation des usagers  
dans les établissements de  
santé.

SIRET : 784 408 825 00015

APE : 9499Z

**LA DREES vient de publier les chiffres des IVG en France en 2025. Les AFC rappellent qu'aucune femme n'avorte de gaieté de cœur. Ce drame est parfois imposé aux femmes qui avortent sous la contrainte de leurs proches ou pour des raisons économiques. Les AFC demandent des solutions pour prendre en charge la détresse de ces femmes et leur apporter tout le soutien nécessaire.**

La DREES fait état d'une augmentation de 3% du nombre d'avortements par rapport à 2024. Le bilan en 2025 s'élève donc à 259 400 avortements.

Ce chiffre est un bilan désastreux mettant en lumière l'échec de la France à apporter des solutions aux femmes et aux familles.

**L'argument du libre choix ne tient plus.** Une récente étude américaine<sup>1</sup>, montre que si 33% des répondantes disent avoir avorté de leur plein gré, 43% disent l'avoir accepté alors qu'il ne correspondait pas à leurs valeurs et préférences ; 14% déclarent que leur avortement n'était pas désiré et allait à l'encontre de leurs préférences. Et enfin, 10% disent avoir été contraintes de le faire.

Les Associations Familiales Catholiques rappellent qu'il existe des alternatives à l'avortement.

Elles soutiennent un changement de politique incluant en particulier :

- L'étude et la lutte contre les facteurs de risque (précarité socio-économique, déscolarisation...) de recourir à l'IVG en cas de grossesse imprévue
- La mise en place d'aides matérielles et financières en faveur des mères en difficultés et de leurs familles
- La valorisation de l'accouchement sous le secret
- Le développement de l'éducation affective, relationnelle et sexuelle des plus jeunes pour une meilleure connaissance de la physiologie de la reproduction.

L'IVG est un indicateur de détresse psycho-sociale et pas seulement un totem féministe. Une autre politique est possible.

---

<sup>1</sup> « Les facteurs de risque prédictifs de détresse après un avortement montrent que la plupart des avortements sont contre-indiqués : une étude transversale rétrospective ». Publiée le 13 août 2026 dans *Issues in Law & Medicine – Revue de l'Alliance pour la médecine hippocratique*, - Drs Patricia K. Giebink et Martha W. Shuping, David C. Reardon.

## Communiqué de presse

### À propos

Depuis 1905, les AFC portent **la voix des familles**. En 2024, elles regroupent **51 000 familles** réparties sur l'ensemble du territoire français, y compris outre-mer, et constituent un réseau de **280 associations** regroupées en **71 fédérations** départementales au sein de la Confédération nationale. Ce réseau agit pour les familles localement et nationalement avec :

- Des **rencontres avec les décideurs politiques** (ministres, parlementaires, élus locaux...), pour porter la voix de toutes les familles.
- Des **services concrets** aux familles dans les domaines de l'éducation, la consommation, la conjugalité, la santé.....
- Des **centaines de représentations** auprès des institutions, des décideurs économiques ou du système de santé

Les AFC sont fondées sur **la pensée sociale de l'Église** qui définit la famille comme la cellule de base de la société.

La Confédération Nationale des AFC (CNAFC) est membre de l'**UNAF** (Union Nationale des Associations Familiales) depuis sa création, en 1945.

Elle représente la famille au sein du **CESE** (Conseil Économique Social et Environnemental) et est membre du **HCFEA** (Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age).

Depuis 1987, la CNAFC est agréée comme association nationale de **défense des consommateurs**. En 2022, on compte 24 antennes locales de consommation aidant les consommateurs dans les litiges qu'ils rencontrent avec les entreprises. La CNAFC est membre fondateur de la Fédération des AFC en Europe, la **FAFCE**, créée en 1997. Avec 27 organisations membres issues de 21 pays européens, elle est une force de proposition positive pour la famille auprès des institutions européennes.

LA CNAFC est reconnue **d'utilité publique** depuis 2004.

Elle dispose depuis 2008 de l'agrément national d'association d'utilisateurs du système de santé et, depuis 2010, de l'agrément « **jeunesse et éducation populaire** ».